

Un nouveau Contrat local de santé pour améliorer l'accès aux soins



Impulsé par la Ville de Narbonne, dont Jacques Pairo et le Dr Jean-Pierre Courrèges sont les élus référents à la santé, et l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie, le Contrat local de santé est un outil privilégié de coordination pour améliorer l'offre de santé du territoire et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Après un premier contrat qui concernait la période 2015-2018, un nouveau contrat est conclu ce lundi 11 mars, pour la période 2019-2023. Etabli sur la base d'un diagnostic local, il vise à répondre aux enjeux locaux de l'accès aux soins, au plus près des préoccupations des Narbonnais.

Le Contrat local de santé de Narbonne, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2015, la Ville de Narbonne s'est engagée dans une démarche de **Contrat local de santé** (CLS) sur la période 2015-2017. Le CLS a été créé pour répondre à une volonté de co-construction de la politique locale de santé avec l'Agence régionale de santé Occitanie :

- > il permet de rassembler l'ensemble des acteurs de santé, du social et du médico-social autour d'un diagnostic partagé et de projets communs ;
- > il vise à apporter une réponse aux problématiques d'accès et de recours aux soins ;
- > il contribue à valoriser les actions existantes et à renforcer leur visibilité ;
- > il rassemble les acteurs d'un territoire autour d'une réflexion et d'une démarche de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé commune afin de développer des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants ;
- > il permet de mettre en cohérence les objectifs du Projet régional de santé Occitanie, les initiatives locales existantes, ainsi que les priorités de la Ville et de ces partenaires.



Un diagnostic du territoire établi entre 2017 et 2018

Afin de définir les grandes lignes du nouveau CLS 2019-2023, un travail d'enquête a été mené afin d'actualiser le diagnostic local de santé et ainsi proposer des priorités d'actions. Ce chantier a été effectué de manière collaborative, avec :

- > des groupes de travail dédiés à certaines thématiques,
- > la sollicitation de nombreux professionnels
- > ou encore un sondage mené sur internet ou sur le terrain, qui a récolté 548 contributions.

Ces éléments ont été croisés avec les données fournies par l'Agence Régionale de Santé Occitanie, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aude et l'Observatoire Régional de la Santé en Occitanie. La Ville de Narbonne a coordonné cet important travail, notamment dans le cadre de l'Atelier santé ville (AVS), qui réunit de nombreux acteurs locaux de la santé.

Les principaux enseignements du diagnostic

Une forte proportion de seniors

Aujourd'hui, plus de 30% des Narbonnais sont âgés de 60 ans ou plus. La population des moins de 15 ans et des 15-29 ans est relativement stable ces dernières années.

Une précarité sociale importante, notamment pour les seniors

Le revenu annuel moyen par foyer fiscal est de 20 548 euros en 2014 (en retrait de 12% par rapport au revenu fiscal moyen observé en Occitanie et de 22% par rapport à la valeur constatée en France métropolitaine). En 2015, un habitant sur cinq percevait le RSA. Par ailleurs, 3 allocataires sur 10 de prestations sociales versées par la CAF ou la MSA sont totalement dépendants de ces allocations. Plus de 2 500 personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules à domicile en 2014 soit plus des deux cinquièmes de la population de cet âge. Cette proportion est cependant en baisse à Narbonne alors qu'elle augmente dans l'Aude et en Occitanie. Enfin, il faut souligner la forte précarité des emplois, qui concerne 31% des contrats des actifs narbonnais.

Un faible accès aux soins

Que ce soit en termes d'absence de couverture médicale complémentaire (17% des bénéficiaires du régime général en 2010), d'absence de suivi médical régulier (19,3%) ou d'absence de suivi odontologique régulier (47,5%), la population de Narbonne, se situe au-delà des moyennes départementales (respectivement : 15%, 18% et 46,7%)

Les habitants de Narbonne ont accès en moyenne à 5.6 consultations ou visites de médecine par an. Narbonne est considérée en zone non prioritaire au regard des critères de l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL). Début 2017, 70 médecins généralistes exercent en libéral à Narbonne. Parmi eux, 22 sont âgés de 60 ans ou plus, soit 31 %. En outre, une répartition très inégale est remarquée, en défaveur des Quartiers Politiques de la ville.

L'enquête menée auprès des habitants révèle que plus de 50% des répondants déclarent rencontrer des difficultés pour se soigner. Les principaux écueils cités sont les délais d'attente trop longs chez les spécialistes et les généralistes, les difficultés d'accès physiques, les refus de patientèle ou encore l'absence de consultation médicale à domicile.



Une mortalité prématurée élevée des narbonnais, supérieure à la moyenne départementale, régionale et métropolitaine. Entre 2009-2013, 104 décès ont été qualifiés de prématuré, soit 19% des décès. Les données quantitatives récentes montrent un recours à la prévention à améliorer sur certains aspects, comme la prévention bucco-dentaire chez les 5-19 ans, le dépistage individuel du cancer du sein... En revanche, on observe des résultats positifs en termes de dépistage organisé du cancer du sein (45% des femmes de 50 à 74 ans, entre 2015 et 2016) ou de dépistage par frottis cervico-vaginal.

Focus sur des pathologies chroniques :

- Les admissions en affection longue durée (ALD) pour tumeur sont en augmentation sur la période et ont concerné plus de 310 patients en moyenne entre 2010-2014.
- Une surmortalité significative par cancers du poumon, soit 36 décès par an en moyenne entre 2010-2014.
- Alors qu'une baisse de la mortalité par cancer du côlon est observée en France et en Occitanie, à Narbonne, la mortalité par cancer du côlon reste stable avec en moyenne (16 décès par an entre 2010-2014). Le nombre annuel moyen d'entrées en ALD sur la même période est de 35.
- Le nombre d'entrées en ALD pour cancer du sein est élevé avec en moyenne 57 admissions par an entre 2010-2014. Le taux est en augmentation. Le nombre de décès, quant à lui, reste stable sur la période et au même niveau qu'en département ou en France métropolitaine.
- Parmi les assurés du régime général de l'Assurance-maladie, en 2016, 2 745 Narbonnais bénéficient de remboursement d'un traitement antidiabétique, soit 5,7 % de la population. Le taux d'entrées en ALD pour un diabète est en augmentation sur la période 2010-2014.
- En 2009, un dépistage des enfants scolarisés sur la ville a pointé une prévalence du surpoids et de l'obésité infantile à Narbonne de 23,5%, plus élevée qu'au niveau national (17,5%).

Les préoccupations des habitants

Selon l'enquête menée auprès des habitants, les principales préoccupations et attentes en matière de santé sont :

- › l'accès aux soins : départs en retraite, diminution des spécialistes, problématiques des urgences, besoin soins à domicile, souhait d'avoir plus de professionnels de santé sur la Ville...
- › le besoin d'information sur le parcours de santé et les structures
- › une demande de plus de prévention
- › environnementales : qualité de l'air, qualité de l'eau, alimentation biologiques, perturbateurs endocriniens.

Les grands axes stratégiques du CLS 2019-2023

Suite aux résultats du diagnostic, le comité de pilotage du CLS a défini cinq axes thématiques pour la période 2019-2023, avec des actions prioritaires à engager :

1. Améliorer l'organisation de la santé sur le territoire

- a. Rendre lisibles et fluides les parcours de santé.
- b. Favoriser la connaissance des missions de chacun et l'inter-connaissance des professionnels de santé.
- c. Communiquer sur l'offre existante du territoire.

2. Renforcer l'offre de soins et l'accès aux soins de premiers recours

- a. Favoriser l'accès aux soins des publics vulnérables.
- b. Accompagner au déploiement du dispositif de prise en charge du surpoids et de l'obésité des enfants.
- c. Faciliter l'accès aux urgences.
- d. Mener une réflexion collective sur l'usage de la E-santé pour l'accès aux soins et le suivi des personnes.

3. Promouvoir la santé mentale et la coordination du parcours via le Conseil local en santé mentale

- a. Renforcer le réseau d'acteurs locaux autour des enjeux de santé mentale.
- b. Travailler sur les ruptures de parcours et le parcours des enfants et adolescents, et des personnes âgées.
- c. Renforcer la promotion de la santé mentale dans toutes ses composantes.



4. Renforcer la prévention globale à tous les âges

- a. Maintenir et développer la dynamique de prévention et de promotion de la santé à destination de tous et en particulier des publics vulnérables : enfants, habitants des quartiers de la Politique de la Ville et personnes âgées.
- b. Développer l'offre de prévention globale autour des pathologies chroniques.



5. Favoriser les environnements propices à la santé, dès la petite enfance

- a. Prévenir et lutter contre les risques sanitaires en espaces clos.
- b. Promouvoir une offre alimentaire locale et de qualité à Narbonne.
- c. Promouvoir l'appropriation par le grand public de comportements favorables à la santé environnementale.

Avec quels moyens ?

Des outils socles, dont plusieurs sont mis en place par la Ville de Narbonne, permettent de déployer ces actions : la Maison de la Prévention Santé, l'Atelier Santé Ville, la plateforme « Sports, santé, bien-être », le dispositif « Sport sur ordonnance », les Maisons de santé pluriprofessionnelles, les plateformes E-santé (télémédecine, etc.) ou encore le Répertoire Opérationnel des ressources (ROR).



Contact presse :

Ville de NARBONNE

Direction de la communication - Tél. 04 68 90 31 36
presse@mairie-narbonne.fr